

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2007-10-09 Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sis au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 9^e jour d'octobre deux mille sept à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre de Savoye à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Pierre de Savoye,
Mesdames les conseillères : Monique Tardif,
Chantale Hamelin,
Esther Savard,
Messieurs les conseillers: Jean-Louis Turcotte, (absent)
Benoit Lavallée, (absent)
Roland Labrie.

Madame France Marcotte, greffière et madame Danielle M. Bédard, directrice administrative sont également présentes.

Rés.1843-10-2007 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté ;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

- 0- Ouverture de l'assemblée
- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Période de questions
- 3- Dépôt du bordereau de correspondance
- 4- Adoption du procès-verbal du 10 septembre 2007
- 5- Adoption des comptes à payer
- 6- Avis de motion, modification au règlement RMU-07
- 7- Avis de motion, ajout d'article au règlement RC-07
- 8- Autorisation de paiements, projet des sources
- 9- Servitude pour aqueduc, égout pluvial et sanitaire, Église St.John Evangelist
- 10- Signature convention de passage pour piste de ski
- 11- Formation, pompiers volontaires

12- Mandat BPR, réfection canalisation ruisseau des Écoliers

13- Mandat HGE, recherche en eau (reporté)

14- Demande carte de crédit Visa Desjardins Affaires

15- Période de questions sur les sujets traités.

16- Ajournement de l'assemblée

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 1 octobre 2007. (du 5 septembre au 1 octobre 2007)

Rés.1844-10-2007 Adoption du procès-verbal du 10 septembre 2007

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté ;

QUE le procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Portneuf du 10 septembre 2007 soit accepté tel que présenté.

Rés.1845-10-2007 Adoption des comptes à payer.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 245 807.40 \$; le compte #146 sera retenu jusqu'à la conclusion du dossier.

| | |
|----------------------------|---------------|
| Liste des comptes à payer | 168 870.78 \$ |
| Liste des chèques émis | 31 931.35 \$ |
| Liste transaction internet | 14 307.05 \$ |
| Liste des salaires | 30 698.22 \$ |

Je, Danielle M. Bédard, directrice administrative, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Danielle M. Bédard directrice administrative

Rés.1846-10-2007 Avis de motion, modification au règlement RMU-07

Je, Esther Savard conseillère, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine session, un règlement modifiant l'article 4 « Armes » du règlement RMU-07.

Rés.1847-10-2007 Avis de motion, ajout d'article au règlement RC-07

Je, Monique Tardif conseillère, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine session, un règlement ajoutant un article au règlement RC-07 concernant l'utilisation des armes à feux.

Rés.1848-10-2007 Autorisation de paiements, projet des sources

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise un neuvième paiement à la Cie Wilfrid Allen Ltée pour les travaux d'aménagement aux sources, tel que recommandé par Génivar, au montant de 25 661.16 \$ taxes incluses.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise un dixième paiement à la Cie Wilfrid Allen Ltée pour les travaux d'aménagement aux sources, tel que recommandé par Génivar, au montant de 14 819.20 \$ taxes incluses.

Rés.1849-10-2007 Servitude pour aqueduc, égout pluvial et sanitaire, Église St.John the Evangelist

Il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif et adopté;

QUE la ville de Portneuf accorde une servitude de passage perpétuelle de conduites d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire à l'Église St.John the Evangelist à même le lot 2 980 944;

QUE les représentants de l'Église St.John the Evangelist auront le droit de passer et faire passer des tuyaux d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire sur une largeur de 5 mètres et ce sur toute la longueur du terrain, par la suite, d'y faire ou faire faire tous les travaux et ouvrages jugés nécessaires ou utiles pour les fins de construction et de réparation desdits systèmes d'aqueduc et d'égout.

QUE lorsque tous les travaux de construction seront terminés, les représentants de l'Église St.John the Evangelist seront tenus de remettre les lieux occupés dans leur premier état.

QUE monsieur le maire et la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à cette servitude.

Rés.1850-10-2007 Signature convention de passage pour pistes de ski

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE monsieur le maire soit, et il est par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf, la convention de passage des lots utilisés par les usagers des pistes de ski de fond, raquette et marche avec chacun des propriétaires.

Rés.1851-10-2007 Formation, pompiers volontaires

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le conseil municipal autorise 6 pompiers volontaires à participer à la formation, Pompier 1 section 3, pour un coût estimé à 3 600\$ selon le nombre de participants.

Rés.1852-10-2007 Mandat BPR, réfection canalisation ruisseau des Écoliers

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté;

QUE le conseil municipal mandate la firme BPR pour une étude d'avant-projet relative à la réfection de la canalisation du ruisseau des Écoliers, tel que proposé en date du 5 octobre dernier, le tout pour un montant de 7,976.50 \$ taxes incluses.

Rés.1853-10-2007 Demande carte de crédit Visa Desjardins Affaires

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le conseil municipal autorise madame la directrice administrative à faire une demande de carte de crédit Visa Desjardins Affaires pour un montant maximum de 2 000 \$.

Ajournement de l'assemblée

A 20h45, il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin d'ajourner la séance au lundi 15 octobre 2007 à 19h30.

Maire

Greffière